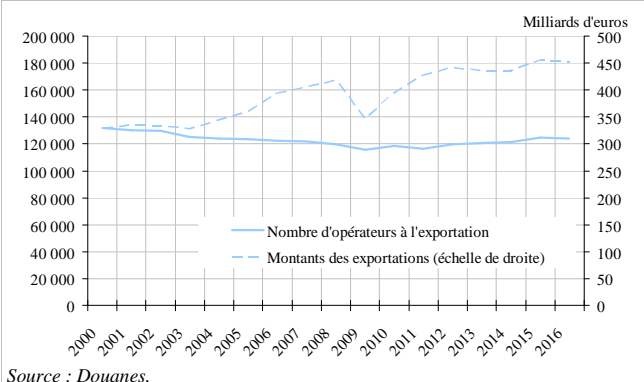




Légère baisse du nombre d'opérateurs à l'exportation

En 2016, le nombre total d'opérateurs à l'exportation s'élève à 124 100 (unités légales), soit une diminution de 0,6 %, après + 2,7 % en 2015. Il recule vers toutes les zones géographiques, notamment vers l'Afrique et l'Europe hors UE. Les exportateurs de matériel informatique et électronique et de véhicules automobiles sont les plus touchés.

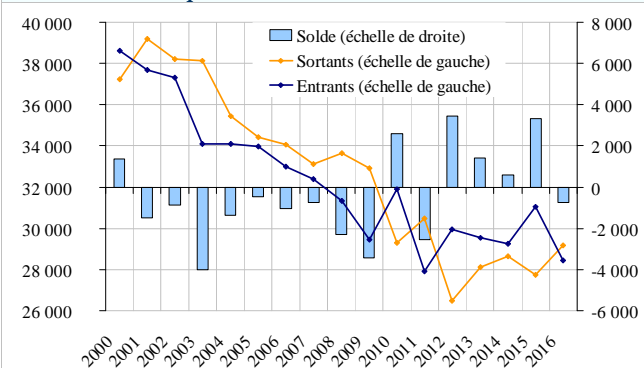
1. Évolution annuelle du nombre d'opérateurs à l'exportation et des montants exportés (en milliards d'euros)



Des opérateurs à l'exportation un peu moins nombreux en 2016

En 2015, dans un environnement marqué par une reprise de la croissance mondiale, notamment au sein des économies avancées, les exportations françaises ont augmenté de 4,4 % par rapport à 2014 et le nombre d'opérateurs de 2,7 %. En 2016, le climat des affaires s'améliore depuis l'été dans les pays émergents tandis qu'il résiste aux incertitudes politiques dans les économies avancées. Malgré ce contexte international plutôt favorable, la part de la France dans les exportations mondiales recule légèrement. Ainsi, les exportations françaises se tassent de 0,6 % par rapport à 2015. Dans le même temps, le nombre d'exportateurs recule également légèrement (de 0,6 %). En 2016, il se chiffre à 124 100 environ, soit une baisse de 750 exportateurs par rapport à 2015.

2. Évolution du nombre d'opérateurs « entrants » et « sortants » à l'exportation



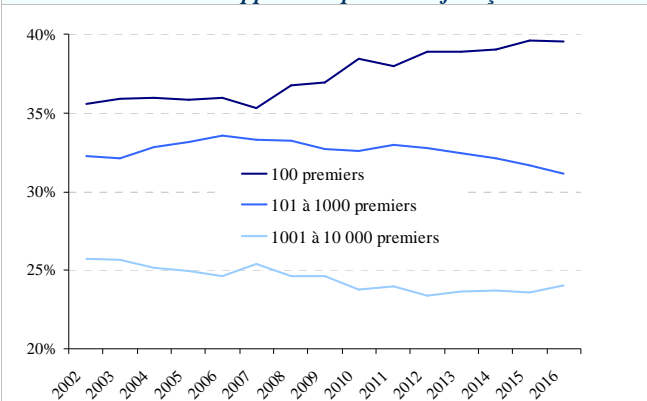
Note de lecture : en 2016, le nombre d'exportateurs sortants est d'environ 29 200, celui d'entrants de 28 450, soit un solde négatif de 750 exportateurs.

Une rotation importante des exportateurs

Les opérateurs travaillant à l'international connaissent une rotation importante d'une année sur l'autre. En 2016, environ 28 500 opérateurs, soit 23 % du total des opérateurs, commencent une activité d'exportation, alors que, dans le même temps, 29 200 la cessent (23% des opérateurs recensés en 2015). Cela représente 2 600 exportateurs « sortants » de plus qu'en 2015 et 1 600 exportateurs « entrants » de moins. Dans ces deux populations, les opérateurs de petite taille sont prépondérants : 90% des « entrants » comme des « sortants » sont des opérateurs de moins de 20 salariés.

Si ce renouvellement participe à la compétitivité économique, il reflète aussi la vulnérabilité des exportateurs occasionnels, qui s'essayent à l'international sans toujours confirmer cet essai. Ainsi, parmi les opérateurs « entrants » en 2015, les deux tiers sont des primo-exportateurs, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas exporté au cours des 5 années précédentes. Or, le taux de maintien de ces opérateurs novices est très faible : seulement 40 % exportent à nouveau l'année suivante.

3. Concentration de l'appareil exportateur français



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2016, les 100 premiers exportateurs réalisent 39,6 % des exportations contre 35,5 % en 2002.

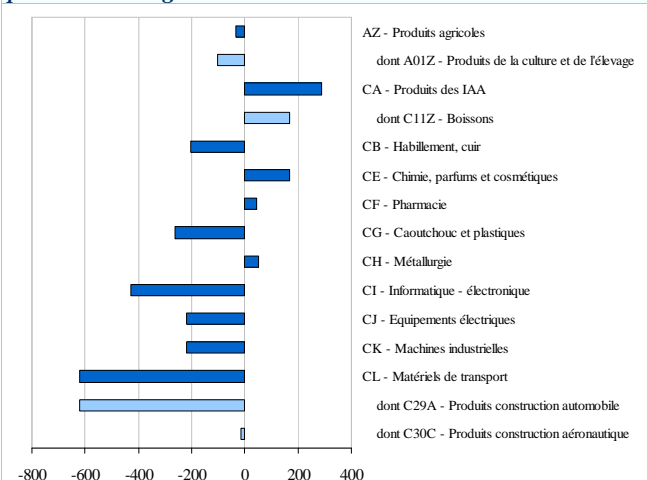
La concentration de l'appareil exportateur français ne progresse plus

La concentration de l'appareil exportateur français semble marquer le pas ces dernières années. Ainsi, la part des exportations depuis la France réalisée par les 100 premiers opérateurs est passée de 39 % en 2012 à 39,6 % en 2016. Entre 2007 et 2012, la part des 100 premiers avait progressé de 35,3 % à 39 %.

Moins d'exportateurs de matériels informatique et électronique et de véhicules automobiles

Si on regroupe les opérateurs selon la nature des produits échangés, la baisse du nombre d'exportateurs est relativement prononcée au sein des opérateurs exportant du matériel informatique et électronique (-4 %, soit une baisse de 400 exportateurs par rapport à 2015) et surtout parmi ceux exportant des produits de construction automobile (-9 %, soit 620 exportateurs de moins qu'en 2015). Pour ces derniers, cette baisse du nombre d'opérateurs s'oppose à la hausse des exportations, reflétant ainsi une plus grande concentration des opérateurs sur ce segment. En effet, le nombre d'exportateurs de véhicules automobiles s'est surtout réduit vers des marchés mineurs, Tunisie et Bénin notamment, qui ne représentent à eux deux que 0,5 % des exportations françaises de véhicules automobiles en 2016, alors que, dans le même temps, les ventes vers les marchés allemand, belge, espagnol et italien, qui constituent les quatre plus gros débouchés pour la France, ont progressé sensiblement.

4. Évolution du nombre d'exportateurs selon la nature des produits échangés



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2016, les exportateurs de produits de la construction automobile sont 600 de moins qu'en 2015. Seuls sont pris en compte dans ce graphique les exportateurs qui réalisent au moins 25% de leurs échanges dans le poste produit considéré (nomenclature A38 ou A129)

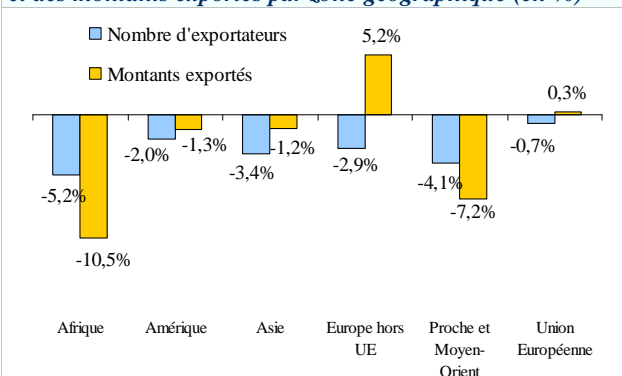
Diminution marquée du nombre d'exportateurs vers les pays tiers

En 2016, le nombre d'opérateurs diminue quelle que soit la zone géographique des clients, notamment vers l'Afrique (de 5,2 %) et le Proche et Moyen-Orient (de 4,1 %), régions vers lesquelles les montants exportés se contractent très fortement (respectivement de 10,5 % et de 7,2 %).

Vers l'Afrique, on comptabilise 2 000 exportateurs de moins qu'en 2015. Les plus forts reculs concernent les exportateurs de véhicules automobiles à destination de la Tunisie et du Bénin ainsi que les exportateurs de machines industrielles vers le Gabon et le Congo. Le nombre d'exportateurs à destination de l'Europe hors UE diminue également sensiblement, notamment vers la Suisse (-950, soit -2,4 %) et la Turquie (-600, soit -9 %), qui sont des marchés très importants pour les exportateurs depuis la France (respectivement 1er et 11ème débouchés hors UE en nombre d'exportateurs).

Vers l'ensemble des pays tiers, la baisse du nombre d'opérateurs est limitée à 1,9 %. Cette moindre diminution sur l'ensemble des pays tiers que vers chacune des zones s'explique par le fait que les exportateurs tournés vers plusieurs pays sont moins nombreux qu'en 2015 (-1,9 %) et qu'à l'inverse, ceux orientés vers un seul pays sont plus nombreux (+2,0 %).

5. Évolution entre 2015 et 2016 du nombre d'exportateurs et des montants exportés par zone géographique (en %)



Source : Douanes

Note de lecture : en 2016, le nombre d'exportateurs vers l'Afrique baisse de 5,2 % par rapport à 2015 et les montants exportés reculent de 10,5%.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis

http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Operateurs_2016_tab_prov.pdf

Légère baisse du nombre d'entreprises exportatrices de biens depuis la France

Le décret 2008-1354 d'application de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de productions de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'INSEE identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes (cf. « méthodologie » p.4). Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger.

En 2016, on recense environ 109 000 entreprises exportatrices de biens depuis la France au sens de la LME. Le nombre d'entreprises exportatrices diminue de 0,6 % par rapport à 2015, soit une baisse de 750 entreprises environ, des petites et moyennes entreprises (PME¹) et des micro-entreprises pour la totalité.

Grandes entreprises : exportations en baisse, notamment pour les filiales étrangères

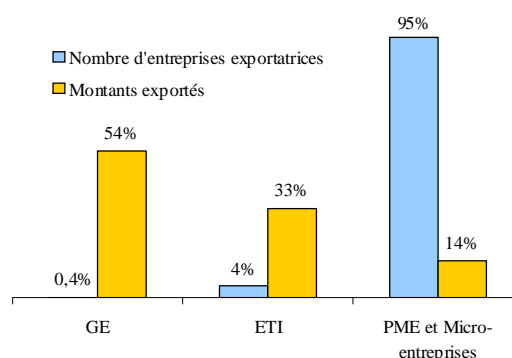
Le décompte par catégorie d'entreprises au sens de la LME révèle une forte concentration du tissu productif. En effet, les grandes entreprises (GE³) ne représentent que 0,4 % du nombre total des entreprises exportatrices mais effectuent un peu plus de la moitié des exportations totales de biens depuis la France. En 2016, cette concentration se réduit un peu, le nombre de grandes entreprises diminuant de 0,6 % par rapport à 2015 et le montant de leurs ventes de 1,6 %. Environ la moitié de ces entreprises sont des filiales de groupes français, l'autre moitié étant des filiales de groupes étrangers. En 2016, les filiales françaises résistent mieux, leurs exportations diminuent de seulement 0,6 % contre 3,7 % pour les filiales étrangères.

ETI : stabilité de leurs ventes à l'international

Le nombre d'ETI² exportatrices depuis la France progresse très légèrement en 2016 (de 0,3 % par rapport à 2015) pour un montant total d'exportation quasi stable (+0,1 %). En 2016, elles représentent 4 % des entreprises exportatrices et 34 % des exportations. La quasi-totalité sont des filiales de groupes, 58 % des filiales françaises et 37 % des filiales étrangères, les 5% restantes étant indépendantes. En termes de montants exportés, le rapport s'inverse. Les ETI sous contrôle d'un groupe étranger réalisent en 2016, 55 % des exportations totales des ETI contre 45 % pour les filiales françaises.

Le secteur industriel est prépondérant pour cette catégorie d'entreprise. En 2016, il recouvre environ deux ETI exportatrices sur cinq et les trois quarts des exportations en valeur.

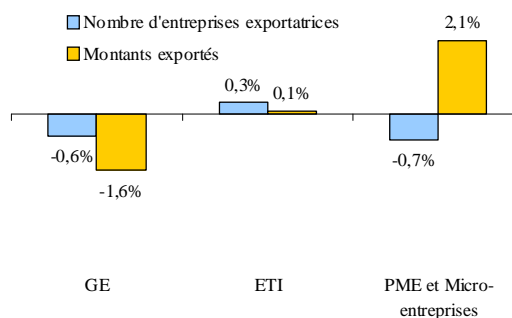
6. Répartition du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2016, 4 % des entreprises exportatrices sont des ETI. Elles réalisent 33 % des exportations françaises.

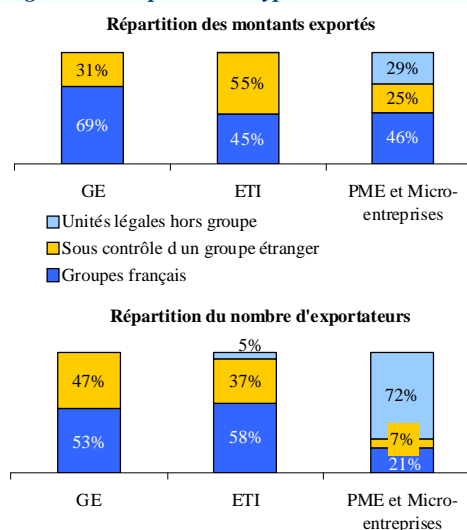
7. Répartition du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par catégorie (en %)



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2016, le nombre de PME et micro-entreprises exportatrices diminuent de 0,7 % par rapport à 2015. Dans le même temps, leurs exportations progressent de 2,1%.

8. Répartition des exportateurs et des exportations selon la catégorie d'entreprises et le type de contrôle



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2016, 68% des montants exportés par les grandes entreprises sont réalisés par des filiales de groupes français. Ces filiales représentent 53% des grandes entreprises exportatrices.

¹PME : petites et moyennes entreprises

²ETI : entreprises de taille intermédiaire

³GE : grandes entreprises

PME et micro-entreprises exportatrices : moins nombreuses mais plus performantes

Les PME et les micro-entreprises, représentent 95 % des entreprises exportatrices, mais seulement 14 % des exportations. En 2016, leur nombre diminue de 0,7 % tandis que leurs exportations progressent de 2,1 %.

En 2016, une entreprise exportatrice sur trois est une PME et ces PME réalisent 12,5 % des exportations depuis la France. Bien que leur nombre diminue légèrement (-0,6 %), les montants exportés sont supérieurs à ceux de 2015 (+2,1 %).

Le profil des PME est relativement diversifié en termes de nombre de pays desservis et de nombre de produits échangés. En 2016, les PME exportent vers 6 à 7 pays en moyenne, un quart échange avec un seul pays et un quart vers plus de 10 pays. Par nombre de produits échangés, la structure est proche : les PME exportent 10 produits en moyenne, un quart échange un seul produit et un quart plus de 10 produits.

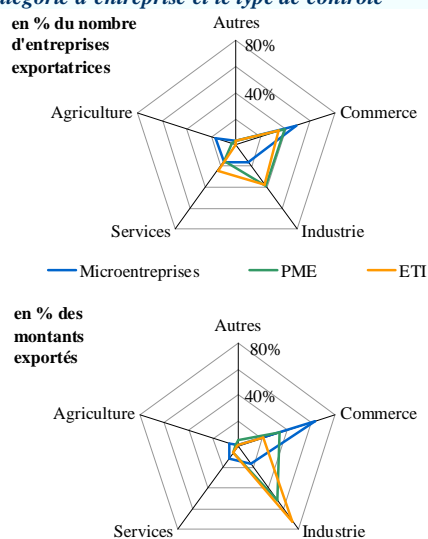
En 2016, les micro-entreprises représentent 63 % des entreprises exportatrices de biens mais seulement 1,4 % des exportations. Malgré leur léger recul en termes d'effectif (-0,8 %), leurs ventes sont plus importantes qu'en 2015 (+2,9 %). Pour la quasi-totalité, ce sont des indépendantes. Elles connaissent une rotation très importante d'une année sur l'autre : un tiers des microentreprises qui exportent en 2016 sont des « entrantes », c'est-à-dire qu'elles n'exportaient pas en 2015. Et parmi celles qui exportaient en 2015, un tiers sont des « sortantes », c'est-à-dire qu'elles n'exportent plus en 2016. Ces taux de renouvellement sont 2,5 fois supérieurs à ceux

des PME et 5 fois plus élevés que pour les ETI.

Les micro-entreprises se caractérisent par une sur-représentation du secteur agricole parmi elles. Ainsi, une micro-entreprise exportatrice sur six relève de ce secteur alors qu'il pèse moins de 5 % pour les PME et les ETI.

En 2016, près d'une micro-entreprise sur deux exporte vers un seul pays et trois sur cinq vers deux pays au plus. Elles ont également une propension plus importante que les autres catégories à exporter vers l'Afrique (16 % des montants échangés contre 8 % pour les PME et 6% pour les ETI).

9. Répartition des exportateurs et des exportations selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle



Source : Douanes.

Note de lecture : en 2016, 38% des ETI exportatrices appartiennent à des secteurs relevant de l'industrie. Elles réalisent 72% des exportations de l'année pour l'ensemble des ETI.

MÉTHODOLOGIE

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés avec des pays de l'Union européenne et avec des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés par unité légale : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

Le terme « entreprise » utilisé dans les deux encadrés précédents désigne des unités statistiques définies par l'Insee, au sens de la LME (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie). L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

Pour en savoir plus, voir le glossaire de l'Insee Références « Les entreprises en France – Édition 2016 » à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2497096?sommaire=2497179>

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1er janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique ; néanmoins, les petits opérateurs exportant vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale simplifiée. Les opérateurs ici dénombrés sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur de des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au dessus du seuil doivent couvrir au moins 95 % des introductions et 97 % des expéditions.

Tous les échanges extracommunautaires sont comptabilisés depuis le 1er janvier 2010.